



LES SALAIRES



Durant les prochains mois, les payes seront assurées, mais seront totalement identiques

**Alternative Police
CFDT vous informe !**

SALAIRE SALAIRE SALAIRE SALAIRE SALAIRE

Sur décision de la DGFIP au plan national, les payes des agents de la fonction publique qui seront versées fin mars seront reconduites à l'identique, pour la rémunération principale, pour les payes de fin avril.

Les salaires des fonctionnaires seront identiques pour les mois de mars, avril et peut-être mai...



Les opérations relatives à la paie de mars seront versées normalement en prenant en compte l'intégration des données communiquées avant fin février.

Les astreintes ou les heures supplémentaires communiquées en mars ne pourront être intégrées à la paie d'avril. De même, les changements de grade ou d'échelon seront reportés sur des mois de paie ultérieurs.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ VOS DÉLÉGUÉS
ALTERNATIVE POLICE CFDT !!!**

